



MUNICIPALITE  
DE  
GINGINS

1276 Gingins, le 19 juillet 2021

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1276 GINGINS

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 4

Délégué municipal : M. Hans Brunner, Syndic

### **Demande d'autorisation générale de plaider**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de lui permettre de traiter promptement des cas litigieux qui pourraient survenir, la Municipalité demande au Conseil communal, conformément à l'article 17, chiffre 8, du Règlement du Conseil communal, de lui accorder l'autorisation générale de plaider, pour la durée de la législature 2021-2026, devant tous tribunaux et autres instances de recours, y compris, le Juge de Paix, le Tribunal de district, les Tribunaux cantonaux et fédéraux ainsi que devant les Prud'hommes.

En conclusion,

- Vu le préavis municipal n° 4 du 19 juillet 2021 ;
- Entendu le rapport de la commission de gestion ;
- Considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

**la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir lui accorder l'autorisation générale de plaider pour la durée de la législature 2021-2026, devant tous tribunaux et autres instances de recours, y compris, le Juge de Paix, le Tribunal de district, les Tribunaux cantonaux et fédéraux ainsi que devant les Prud'hommes.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 19 juillet 2021 pour être soumis au Conseil communal le 24 août 2021.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

  
Hans Brunner



La Secrétaire

  
Nathalie Haab